

LE SÉNAT

Le jeudi 12 juillet 1973

La séance est ouverte à 2 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Paul Martin dépose les documents suivants:

Rapport de l'Office de stabilisation des prix agricoles pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 14 de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, chapitre A-9, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office des produits agricoles pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 7 de la Loi sur l'Office des produits agricoles, chapitre A-5, S.R.C., 1970.

Copies de la substance de la déclaration du ministre de l'Industrie et du Commerce concernant la petite entreprise et portant sur la création proposée de la Banque Industrielle et Agence de Développement, en date du 11 juillet 1973.

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS AU CANADA

DÉPÔT ET IMPRESSION EN APPENDICE
DU RAPPORT DU COMITÉ DES BANQUES ET DU COMMERCE

L'honorable Salter A. Hayden: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer le rapport du comité permanent des banques et du commerce qui, le mercredi 16 mai 1973, fut autorisé à étudier le document intitulé «Investissements étrangers directs du Canada», déposé au Sénat le lundi 15 mai 1972, et tout bill s'y rapportant, avant que ce bill ne soit soumis au Sénat, ou toute autre question qui s'y rattache.

Je demande que ce rapport soit imprimé en appendice au *hansard* et aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui, afin qu'il fasse partie du compte rendu permanent du Sénat.

Son Honneur le Président: Les honorables sénateurs y consentent-ils?

Des voix: D'accord.

(Voir appendice, pages 873-79.)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ÉLARGIE—DÉPÔT DU
RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable John B. Aird: Honorables sénateurs, c'est avec fierté et plaisir que je dépose aujourd'hui le rapport de notre comité permanent des affaires étrangères concer-

nant les relations du Canada avec la Communauté européenne.

Avec la permission du Sénat, je voudrais ajouter maintenant quelques mots à ce sujet.

Son Honneur le Président: Y consent-on?

Des voix: D'accord.

L'honorable M. Aird: Honorables sénateurs, votre comité a travaillé avec acharnement et consacré de longues heures à la préparation de ce rapport. Je voudrais tout particulièrement exprimer ma reconnaissance au président adjoint le sénateur Allister Grosart. Ses sages conseils et son appui ont été fort précieux. Il a vraiment fourni un effort immense.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Aird: Au risque de distinguer certains membres du comité, je dois aussi signaler les apports particuliers des sénateurs Renaude Lapointe et Paul Lafond. Ils n'ont pas seulement été d'un grand secours au comité, mais ils ont consacré une grande partie de leur temps personnel à s'assurer que la version française reflétait clairement nos idées.

En outre, le comité était honoré par la présence à Bruxelles du leader de l'opposition, le sénateur Jacques Flynn. Sa présence a sensiblement contribué à rehausser le prestige et la stature de votre comité.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Aird: Après ces félicitations que j'offre en toute sincérité, je tiens à souligner que ce rapport est l'œuvre de tous les membres du comité. L'intérêt et les efforts de chacun m'ont particulièrement impressionné.

● (1410)

J'aimerais maintenant faire quelques remarques au sujet du rapport lui-même. La première question que je me pose, en toute franchise, est la suivante: Est-ce important? Comme je l'ai déjà signalé à la Chambre, c'est le point qui me préoccupe le plus. Le rapport est-il pertinent et utile? Tous les efforts de votre comité, avec la meilleure collaboration de son secrétaire, M. Eric Innes, et du personnel fort compétent du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, ont produit ce qui est, à mes yeux, un document de la plus haute qualité. Il n'y a pas, que je sache, un autre rapport, document ou article publié au Canada qui présente l'historique de la Communauté européenne avec autant de matériel détaillé qui fait autorité. J'estime donc que ce rapport a une qualité unique. Il est le produit des meilleurs spécialistes canadiens et votre comité a fait de son mieux pour réunir les textes et en extraire l'essence de leur sagesse collective.

Donc, honorables sénateurs, encore une fois, est-ce important? Je crois qu'il peut être important, qu'il l'est et qu'il doit l'être. Mais il ne peut être pertinent et utile que s'il sert l'intérêt public.